

Rapport annuel 2016 de la Commission de gestion chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon

Sommaire

Préambule	Page 2
Synthèse	Page 3
Rapport des sous-commissions	
Relations et ressources humaines – Office juridique	Page 6
Sports, manifestations et maintenance	Page 11
Urbanisme	Page 15
Travaux et environnement – Mobilité	Page 19
Analyse du rapport de gestion 2015	Page 28
Analyse des préavis bouclés	Page 29
Conclusions générales	Page 30

Au Conseil communal de Nyon

Rapport annuel de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion que vous avez nommée est composée de quinze membres du Conseil. Ont siégé en 2015-2016 :

Jean-François Füglistler, UDC, Président,
jusqu'en mars
Olivier Stalder, PS, Vice-président,
Président depuis mars.
Olivier Monge, PLR, Secrétaire,
Victor Allamand, PIN
Valérie Annen, PIN
Aurélie Bodeman, PS, jusqu'en juin
Fabien Bourqui, VERTS, de mars à octobre
Alex Braunwalder, VL, jusqu'en juin
Véronique Bürki, PLR
Helder de Pinho, PS, depuis juin
Pierre-Alain Dupuis, VERTS,
jusqu'en décembre

Josette Gaille, PLR
Yves Gauthier-Jaques, PLR
Vincent Hacker, VL, de juin à mars,
Séverine Lugeon, PS
Valérie Mausner Léger, VERTS,
depuis octobre
Pierre Patelli, VERTS, depuis mars
Lassaad Rehouma, VERTS, jusqu'en mars
Sacha Soldini, UDC
Frédéric Tschuy, PS
Olivier Tripet, VL, depuis avril
Mark Weaver, UDC, depuis mars

Préambule

Cette année, riche en événements, n'a pas été une année très facile pour la commission de gestion. Pour des raisons diverses, près de la moitié de ses membres ont été nommés pendant cet exercice. La démission surprise, fin février, du président n'a évidemment pas simplifié les choses. Grâce au soutien de la commission le vice-président a donc repris le flambeau. Au vu des dossiers en cours épineux et très médiatisés, des élections, des changements probables de la répartition des dicastères, nous avons su continuer notre tâche avec la plus grande sérénité.

La Commission, dont le travail a débuté en octobre 2015 s'est réunie 17 fois dont une séance commune avec la Commission des finances. Nous avons constitué quatre sous-commissions qui ont fait cinq séances, lu avec attention le rapport de gestion de la Municipalité et vérifié 26 préavis bouclés, pour un montant de 28'277'932.50 CHF qui ont suscité quelques questions. Je tiens à remercier le service qui a mis à notre disposition tous les documents en version électronique, comme l'avait demandé l'ancien président, et papier, qui malgré les sept classeurs qui les contiennent, se révèle plus pratiques à consulter.

Nous constatons cette année encore la bonne collaboration des Services avec la Commission de gestion, bien que l'accès à certains documents demande beaucoup d'insistance ou est restreint à un très petit nombre des membres de la commission.

Synthèse

Relations et ressources humaines - Office juridique

La Sous-commission remercie la Municipalité pour ses réponses en toute transparence.

Le service R&RH est en plein essor. De nombreux projets sont en cours de réalisation simultanément, visant notamment à mettre en place une vraie gestion des absences, à diminuer le taux de « turnover », à améliorer la satisfaction des collaborateurs et la transparence entre les conditions de travail de ceux-ci.

Plusieurs projets ont pris du retard, en raison notamment du départ du chef de service, du rejet du nouveau règlement et de la priorité qui avait été donnée à la mise en place de celui-ci. L'année 2016 promet d'être une année riche en avancements et les Municipaux ont assuré à la sous-commission que leur volonté politique était réellement d'aller dans ce sens.

Ainsi, une nouvelle visite de ce service pourrait être intéressante à court ou moyen terme, afin de vérifier que toutes les améliorations promises soient effectuées.

En outre, la COGES formule les vœux suivants :

- Que les négociations reprennent avec le personnel s'agissant du nouveau règlement ;
- Que des mesures soient prises afin de diminuer le taux de « turnover » ;
- Qu'une procédure soit rapidement mise en place en cas d'absence, pour déterminer les causes de celle-ci et sa durée prévisible ;
- Que les conditions de travail de tous les employés soient rapidement uniformisées afin qu'il existe une plus grande transparence.

Sports, manifestations et maintenance

Sur la forme, la sous-commission de la COGES ne peut que remercier et féliciter Mme la Municipale Stéphanie Schmutz et son Chef de Service M. C. Huybrechts pour avoir répondu avec franchise et transparence aux questions posées.

Sur le fond, d'un point de vue général, il sera à retenir que les sports sont particulièrement soutenus, tant au niveau des efforts pour trouver des salles aux clubs que pour toutes manifestations les concernant.

Un réel travail de facilitateur a été mis en place quant à leurs organisations diverses, les relations excellentes avec l'UEFA ainsi qu'avec les directeurs d'écoles, et le FC Italien pour le terrain de Marens.

Les grilles de locations, ainsi que leur tarifs sont aisément accessibles, sur le site de la ville, tout comme, d'ailleurs, les directives de subventions.

Concernant les manifestations en général, force est de constater que le service s'implique de manière forte pour le sport et quelques événements marquants de la Ville mais se contente de jouer le rôle de facilitateur, quant aux associations nyonnaises « lambda », en réunissant les différents services concernés pour la manifestation annoncée. Peu sont refusées, à moins de critères viables, tel un manque de sécurité ou collusion avec un événement plus important.

Il existe, également, des formulaires sur le site, permettant d'annoncer la manifestation et donnant la « marche à suivre ».

La gestion du personnel de maintenance s'est bien construite en offrant des formations diverses aux employés et en réduisant de manière conséquente les heures supplémentaires grâce, notamment, aux plannings mensuels centralisés. Certaines situations de personnes sont problématiques, notamment en cas de maladies liées à l'usure physique. Il apparaît qu'il existe une réelle volonté politique et sociale pour étudier toutes les opportunités de réaffectation afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Une formation continue, tant personnelle que technique, et une nouvelle méthodologie de travail semble apporter pleine satisfaction au Service.

Dans l'ensemble, la sous-commission de la COGES a pu constater que le Service des Sports, Manifestations et Maintenance semble bien fonctionner et avoir de bonnes relations avec les autres services et s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration continue du service.

Urbanisme

Les sujets à gérer par Urbanisme restent nombreux. La solution de sous-traiter au coup par coup selon les besoins semble judicieuse. Cela permet peut-être l'accès à des hyper-spécialistes que l'on n'aurait peut-être pas pu embaucher. En tous les cas, on remarque que cela coûte probablement moins cher, par ex. pour le juriste (40'000 CHF de mandats extérieurs par an).

Il ne faut pas oublier que la plupart des projets récemment construits ont été élaborés par un Urbanisme à structure moins étoffée qu'actuellement, même si quelquefois des développements sont restés en rade, tel le Martinet.

Si Martinet avait été construit tout de suite, comme envisagé, on aurait là un grand centre commercial inadéquat, dont l'activité aurait embouteillé le quartier.

Il n'y a pas eu d'absentéisme en 2015. Et quelquefois, des collaborateurs blessés ou malades, qui auraient pu à juste titre s'absenter, sont néanmoins venus travailler.

En résumé, le service semble bien organisé et maîtrise ses sujets. Il a conscience prioriser ses projets en fonction de ses capacités.

Travaux et environnement - Mobilité

Gestion des déchets et éco-points :

Les déchets « considérés comme encombrants » mais qui n'en sont pas, selon le nouveau règlement, sont un problème pour lequel la Commune n'a aucune solution efficace. Leurs ramassages engendrent des coûts supplémentaires pour le Service.

T&E argue du fait que la collecte des encombrants telle qu'elle existe aujourd'hui va être remplacée par une collecte sur demande (payante) dès le début 2017. Mais la sous-commission ne voit pas en quoi cela fera diminuer le nombre des incivilités.

La sous-commission émet le vœu que le Service T+E étudie une solution à ce problème (changement du règlement ? campagne d'information plus soutenue ? panneaux d'informations, affichettes) et la soumette au Conseil communal dans les meilleurs délais.

La sous-commission étudiera plus en détail, dans le cadre de l'exercice 2016, les questions relatives au revenu de la taxe de base et de la taxe au sac. Ces taxes doivent couvrir les coûts pour la mise en oeuvre du concept des déchets, ce qui n'est pas le cas actuellement. La mise en place du concept de collecte des déchets (éco-points, ramassage des encombrants et des sacs taxés, etc.) arrive en fin de réalisation pour la fin de l'année 2016.

La COGES reprendra le sujet l'année prochaine pour un bilan global du concept.

Mise en œuvre du réseau de feux de signalisation pour la mise en place des bus au ¼ d'heure :

Consciente que les contrats entre les différents prestataires que la Ville sollicite ne puissent être identiques (ex : contrat de construction d'un bâtiment versus acquisition de biens matériels), la sous-commission estime que la réalisation de ce type de concept devrait être bordé par un contrat encadrant très étroitement la prestation, le respect des délais et d'éventuelles pénalités. Certes, cette démarche n'est certainement pas une solution absolue aux risques encourus, toutefois elle a le mérite de rendre attentif le prestataire de la volonté de la Ville à ne pas subir sans contrepartie identifiée des retards ou des préjudices.

Cette expérience aux conséquences chaotiques (certains points étant encore non résolus à ce jour) au début de la mise en service doit clairement être un signal fort à la Municipalité et à l'Office juridique de la nécessité de rédiger des contrats reprenant les documents de l'appel d'offres et de l'offre fournie donnant des moyens à la Ville de se retourner dans le cas du non respect des engagements pris.

En effet, la lecture des seules 3 pages du « contrat » entre la Ville de Nyon et le prestataire laisse la COGES perplexe quant à la mesure de l'enjeu et du risque pris.

Par exemple, les dates communiquées (fin de la réalisation des travaux de signalisation et début de la phase des tests) lors de la première séance de commission de suivi et celles mentionnées dans le document ne sont pas identiques.

Étant donné les enjeux organisationnels et financiers d'un tel projet, une gestion des risques plus rigoureuse aurait dû être mise en place (plan B, C, ...).

Néanmoins, La sous-commission salue les efforts du Chef de service et de l'ensemble des personnes impliquées, dans le suivi de cette épineuse situation avec les prestataires.

La COGES a bien conscience qu'elle doit se limiter à son champ de compétences et ne pas s'immiscer dans la gestion (cogestion).

Cependant, elle déplore l'attitude défensive de la Municipalité lors des entretiens, déjà observée en 2014, et regrette d'avoir dû insister autant pour accéder au contrat qui fait manifestement partie des éléments de compréhension.

Mise en place du réseau de bus au ¼ d'heure :

L'instauration du bus au quart d'heure malgré les problèmes d'installation a permis de développer les transports en commun dans la ville de Nyon.

L'enquête de satisfaction publiée par l'Office de mobilité montre que les usagers sont à 78% satisfaits, voire très satisfaits. Cela démontre que les consommateurs des TPN sont, de manière générale, enclins à choisir des transports plus écologiques et qui permettent de réduire l'utilisation des véhicules privés de la région Nyonnaise.

L'augmentation du nombre des usagers lors de l'année 2015 justifie pleinement la nouvelle offre des transports en commun.

Cependant certaines mesures doivent encore être améliorées ou tout simplement effectuées :

- L'information quant aux titres de transport doit être améliorée et certainement augmentée.
- Les prix peuvent être évalués à la baisse (incitation à consommer les transports publics de la Ville).
- L'amélioration des abribus est attendue avec impatience par les usagers.
- Certaines lignes sont surchargées, comme la 805 aux heures de pointe, et certains ajustements peuvent être encore effectués sur d'autres lignes.
- L'amélioration des horaires de nuit et de fin de semaine pourrait être réétudiée.

Rapport des sous-commissions

Relations et ressources humaines - Office juridique

Introduction

La sous-commission de la COGES a été reçue le 2 mars 2016 par Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone et Monsieur le Syndic Daniel Rossellat. Ils étaient accompagnés de Monsieur Alexandre Buvelot, chef de Service ad intérim.

La sous-commission était composée de Mesdames Josette Gaille et Séverine Lugeon (présidente de la sous-commission) et de Monsieur Vincent Hacker, lequel a démissionné de la Commission de gestion avant la rédaction de ce sous rapport. Monsieur Helder De Pinho était excusé.

Préambule

La sous-commission de la COGES a décidé de visiter le Service des ressources et relations humaines (ci-après : R&RH) et a également posé quelques questions sur l'Office des affaires juridiques.

Les principales thématiques abordées étaient les suivantes:

1. Questions générales ;
2. Gestion des absences de longue durée ;
3. Taux de « turnover » (rotation du personnel);
4. Départs de nombreux chefs de service.

I. Questions générales

Satisfaction des collaborateurs :

Deux enquêtes de satisfaction ont été faites auprès des collaborateurs, la dernière datant de 2014. Les points à améliorer selon ladite enquête sont les suivants :

- Tendre à une meilleure communication et circulation des informations, notamment au niveau de transparence sur l'avancement des projets en cours ;
- Tendre à une plus grande équité de traitement (en matière de gestion du temps et d'indemnités) ;
- Offrir plus de reconnaissance salariale ;
- Mettre en place un cahier des charges pour chaque poste ;
- Offrir des plans de carrière.

Selon la Municipalité, tous ces points auraient pu être améliorés par l'adoption du nouveau règlement.

S'agissant de la transmission de l'information aux collaborateurs, deux séances par année sont organisées pour informer les employés de l'état des projets en cours notamment. S'agissant de la communication, une adresse e-mail a été attribuée à chaque employé et un intranet a été créé pour la communication d'informations générales.

Aucune enquête de satisfaction n'a été effectuée en 2015, puisque le nouveau règlement du statut du personnel était à bout touchant. Sept nouveaux règlements d'application du règlement du personnel ont été formellement approuvés par la Municipalité. Ces règlements d'application viennent compléter les volets évoqués dans le texte de base nécessitant d'être traités de manière plus approfondie (gestion du temps, harcèlement, formation, ...).

Tous les postes n'ont pas encore de cahier des charges. Certains services en ont, d'autres pas. Mais depuis octobre 2015, tous les nouveaux collaborateurs engagés reçoivent leur cahier des charges. Le processus est en cours pour les autres, mais dépendait également du nouveau règlement.

Révision de l'échelle salariale :

La révision de l'échelle salariale est, quant à elle, en cours. Cela prend beaucoup de temps, car il faut, dans un premier temps, répertorier ce que chaque employé gagne actuellement.

Le but est de démarrer la prochaine législature en utilisant au maximum les règlements acceptés, car le statut actuel est obsolète (il date de 1975).

La Municipalité attend également que le nouveau système salarial soit mis en place pour envisager de rallier l'organisation « Dialogue » (suite au postulat de Madame Jessica Jaccoud intitulé « l'égalité des salaires »). En effet, la mise en place du nouveau système salarial permettra la mise en place de la certification. Ce sera fait prochainement, nous assure-t-on. Cela est d'autant plus important que certains employés ont un sentiment d'injustice.

Logiciel Pro-Concept :

Le logiciel Pro-Concept a été mis en route en 2015 et est testé en binôme avec l'ancien logiciel. Depuis début 2016, le logiciel Pro-Concept permet uniquement de payer les salaires mais il sera ensuite développé.

Police :

Le service R&RH a continué à gérer les salaires des 55 EPT que représente la police, ainsi que le suivi aux assurances et ce jusqu'au mois de mai 2016. Une convention a été établie, de sorte que R&RH est payé pour ce travail. Par contre, ce service n'était pas chargé du recrutement.

Note de frais des Municipaux :

Les Municipaux n'établissent pas de notes de frais. Un montant forfaitaire de CHF 8'000.- pour les Municipaux et CHF 10'000.- pour le Syndic leur est attribué par année pour leurs activités dans le district. Seul le Syndic a des frais à l'extérieur du district, il établit alors une note de frais, pour des sommes modiques. Celles-ci sont visées par le Vice-syndic.

Recrutement :

A la question de savoir combien de nouveaux postes ont été créés en 2015, la réponse est la suivante :

I. Création de poste et pérennisation sur décision municipale :

- Pérennisation de deux postes d'auxiliaires correspondant à 1.1 EPT (0.6 pour le service de la culture et 0.5 pour le SRRH) (décisions municipales des 16 février et 4 mai 2015) – La pérennisation de ces postes n'a aucun effet sur le budget de la Ville : ces montants passent des comptes 3012 aux comptes 3011.

- Service de la Culture : conservateur adjoint depuis janvier 2015 - poste occupé depuis avril 2007 par un auxiliaire. Le coût prévu au budget 2015 s'élevait à CHF 55'000. (compte 154.3012.01).
 - Service RRH : Pérennisation de la fonction d'assistant administratif depuis mai 2015 – poste occupé depuis août 2010 par un auxiliaire. Le coût annuel au budget 2015 s'élevait à CHF 37'300.- (compte 130.3012.00).
- Augmentation de l'effectif de 0.5 EPT au Contrôle des habitants (décision municipale du 25 août 2014). Le coût annuel prévu au budget 2015 de cet engagement s'élevait à CHF 38'270.- (compte 620.3011.00). Il n'y a pas eu de dépassement du budget dû à ce poste

2. Autres postes créés par voie de préavis et confirmation de poste :

- 0.8 EPT (EPT indicatif, seul un montant était prévu dans le préavis) pour le Service de l'urbanisme (préavis 59 antérieur à 2015)
 - Poste d'urbaniste dès le 1^{er} mai 2015. L'impact financier de cet engagement pour cette période s'élève à CHF 49'302.- (compte 420.3011.00). le budget de ce compte n'a pas été dépassé.
- 0.5 EPT pour le Service informatique et population (préavis n° 190)
 - Concerne le poste de coordinatrice informatique validé pour le 1^{er} juillet 2015. L'impact financier de cet engagement pour 2015 s'élève à CHF 18'272.50 (compte 190.3011.00). Ce poste a été porté à charge du préavis.
- 1 EPT pour le SDIS (préavis n° 12/2015 du conseil intercommunal).
 - Concerne le poste de sapeur-pompier – responsable de la formation pourvu.
Pas d'impact sur les comptes 2015; prévu au budget dès 2016.

Formations :

Concernant les formations payées par la Commune à ses collaborateurs, il existe un plan de rétention. En effet, une convention est signée par les deux parties et l'employé s'engage à rester assez longtemps au service de la Commune pour rentabiliser la formation ou alors il doit la rembourser pro rata temporis. Il y a un seul compte pour toutes les formations et le total est divisé entre les services, de façon le plus équitable possible. Le graphique reproduit dans le rapport de gestion 2014 ne mentionne que les formations externes. Le service R&RH a suivi des formations internes principalement en 2014, raison pour laquelle elles n'apparaissent pas sur le graphique.

La formation, destinée aux nouveaux collaborateurs dont la mise en place était prévue avec la collaboration de l'Office juridique, ne l'a pas été. Il existe néanmoins une volonté politique d'offrir un véritable accueil aux arrivants. C'est un projet pour 2016. Un groupe de travail a été mis en place avec plusieurs services, le but étant d'organiser une journée d'accueil deux fois par an pour tous les nouveaux collaborateurs

Office des affaires juridiques :

Le juriste de l'Office juridique est parti pour des raisons personnelles. Pour l'instant, il n'est pas prévu qu'il soit remplacé. Une réorganisation de tout cet Office aura lieu durant l'année 2016. En l'état, ce départ et les mandats externes qui en découlent ne coûtent pas plus cher à la Commune.

2. Gestion des absences de longue durée

La mise en place d'une gestion des temps efficace était prévue avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Basée sur celui-ci, la gestion du temps sera mise en place en 2017, avec une annualisation du temps de travail ; le but est d'uniformiser la gestion des temps dans tous les services.

La mise en place d'une politique de gestion des absences, telle que prévue dans le rapport de gestion 2014, n'a pas pu avoir lieu en 2015, en raison notamment de l'absence du Chef de service R&RH et du projet de nouveau règlement du personnel.

Il existe un vrai problème à ce niveau et la volonté politique d'y répondre est forte. Une mise en place est prévue pour l'année 2017. A cet égard, le logiciel Pro-Concept, mis en place en 2015, permet d'avoir des statistiques plus précises des absences. Actuellement, les absences représentent 28 EPT.

La somme de CHF 60'000.- a été mise au budget 2016 pour faire un état des lieux de la situation, mettre en place une politique de prévention des absences, suivre les absences et prendre des mesures rapides. Le cahier des charges des mandataires devra être validé par la Municipalité et prendra effet d'ici mi-avril 2016.

Les absences de collaborateurs sont en règle générale gérées à l'interne, sans que cela n'engendre de coûts externes. La charge de travail des personnes absentes se répercute dans un premier temps sur le reste des collaborateurs, ce qui est problématique. Dans certains cas, telles que les absences pour maladie ou congé maternité, des personnes ont été engagées pour assurer l'intérim (coûts maîtrisés par l'assurance perte de gain).

Concrètement, en cas d'absence qui se prolonge, la Commune fait rapidement appel à son médecin-conseil. Elle est régulièrement en lien avec l'Office cantonal de l'assurance-invalidité, notamment dans le cadre de détection précoce ou pour demander des mesures de réinsertions professionnelles et organiser éventuellement une transition en douceur entre la fin du contrat de travail et le passage à l'assurance-invalidité.

3. Taux de « turnover »

Le taux de « turnover » durant l'année 2015 sur l'ensemble du personnel fixe est de 7.73%, retraites incluses. Ce taux est important et il est surtout constaté chez le personnel hospitalier et chez les éducatrices. Cela peut s'expliquer par le jeune âge de ces dernières, un grand nombre de propositions et des salaires plus élevés sur Lausanne et Genève. Actuellement, les procédures de nomination durent un an. La Municipalité pense que lorsqu'elle pourra proposer des plans de carrière (ce qui était prévu dans le règlement), cela permettra de diminuer ce taux.

4. Départs de nombreux chefs de service

En premier lieu, les Municipaux relèvent que le rôle de chef de service est contraignant. En effet, ces derniers subissent notamment une forte pression et sont dépendants de facteurs qui ne dépendent pas de leur volonté. Ils doivent notamment « se dépêcher pour attendre puis attendre pour se dépêcher ».

Des mesures ont été prises pour améliorer la coordination entre les Chefs de service. Cela est particulièrement vrai pour le Chef de service R&RH, car il s'agit d'un service qui doit travailler en collaboration avec tous les autres, tout en étant au même niveau que les autres Chefs de service. Une analyse de mission du service R&RH est en cours afin de vérifier les attentes des autres Chefs de service vis-à-vis de ce poste et ainsi de connaître le profil idéal et de mieux choisir le candidat en fonction.

Il y a eu dix départs de Chefs de service pendant cette législature. Quatre d'entre eux sont partis d'un commun accord avec la signature d'une convention ; deux personnes sont parties à la retraite ; deux autres ont été appelées pour occuper des postes au Canton et deux autres sont parties de manière volontaire. La raison précise du départ est toujours demandée et il sied de préciser que cela n'a jamais été en raison du salaire.

La Commune a demandé l'intervention d'une entreprise externe pour mettre en place un concept de formation, un programme de formation transversal pour une meilleure culture de gestion de projets au sein de la Ville et une meilleure collaboration avant le dépôt des préavis. Les formateurs externes interviennent pour des actions ponctuelles. Ils assistent aux séances des Chefs de service. Une attention particulière est également apportée au rythme. En ce sens, tous les trois mois, des séances avec les Chefs de service sont organisés pour vérifier le rythme de travail. Les Municipaux sont également sensibilisés sur ces sujets.

Le dernier audit portait sur l'enquête de climat et s'est tenue en 2012.

Conclusions

La Sous-commission remercie la Municipalité pour ses réponses en toute transparence.

Le service R&RH est en plein essor. De nombreux projets sont en cours de réalisation simultanément, visant notamment à mettre en place une vraie gestion des absences, à diminuer le taux de « turnover », à améliorer la satisfaction des collaborateurs et la transparence entre les conditions de travail de ceux-ci.

Plusieurs projets ont pris du retard, en raison notamment du départ du chef de service, du rejet du nouveau règlement et de la priorité qui avait été donnée à la mise en place de celui-ci. L'année 2016 promet d'être une année riche en avancements et les Municipaux ont assuré à la sous-commission que leur volonté politique était réellement d'aller dans ce sens.

Ainsi, une nouvelle visite de ce service pourrait être intéressante à court ou moyen terme, afin de vérifier que toutes les améliorations promises soient effectuées.

En outre, la COGES formule les vœux suivants :

- Que les négociations reprennent avec le personnel s'agissant du nouveau règlement ;
- Que des mesures soient prises afin de diminuer le taux de « turnover » ;
- Qu'une procédure soit rapidement mise en place en cas d'absence, pour déterminer les causes de celle-ci et sa durée prévisible ;
- Que les conditions de travail de tous les employés soient rapidement uniformisées afin qu'il existe une plus grande transparence.

Sports, manifestations et maintenance

Introduction

Jeudi 22 mars 2016

Personnes présentes : Mme Stéphanie Schmutz (Municipale), M. C. Huybrechts (Chef de service) ainsi que les membres de la sous-commission Mmes Valérie Mausner Léger, Véronique Bürki (Présidente-rapporteur), MM. Sacha Soldini et Frédéric Tschuy.

Préambule

La COGES a préparé et envoyé ses questions au Service des sports, manifestations et maintenance avant la rencontre. L'intérêt de la COGES était de comprendre comment fonctionnait chaque domaine en charge du service. Les thématiques abordées sont les suivantes :

I. Sports

Les questions ont principalement touchées les locations de salles, voire des terrains de sport (Marens, Colovray).

Pour ce qui est de la location des salles, ainsi que de leur tarif, il existe un portail informatique :

<http://www.nyon.ch/fr/officiel/guichet/salles-communales-location-950-6320>

S'il est impossible, à ce jour, de comptabiliser le taux d'occupation de chaque salle par catégorie de sport, malgré un nouveau logiciel « Planitech » utilisé depuis la saison 2014-2015, le service propose de réfléchir à l'optimiser pour la saison prochaine.

Il y avait lieu de s'inquiéter de la manière dont avaient été anticipées les locations de salles suite à la démolition du « Couchant A »

Tous les clubs sportifs qui utilisaient ces salles ont été convoqués à une séance afin de trouver une solution jusqu'à la reconstruction, aux normes, des futures salles.

Les particuliers qui louaient ces mêmes salles ont dû se débrouiller par eux-mêmes, sachant que dès lors de nouvelles disponibilités, ils pourraient à nouveau y avoir accès.

Le terrain de sport de Marens est géré par le FC Italia, depuis 2008. Il existe un contrat de bail, et le montant du loyer est fixé à 7% du chiffre d'affaire, mais au minimum à 6'000frs par année, plus charges.

Les classes Tartines utilisent les locaux pour la pause de midi et paient une participation journalière de 40frs.

Le FC Italia s'occupe des vestiaires, des locaux et de la buvette. Les Espaces Verts s'occupent de l'entretien du terrain.

Si le Service des Sports est satisfait de cette collaboration, elle réfléchit, malgré tout, à optimiser au maximum l'utilisation du terrain. Le problème étant qu'il n'y a pas d'éclairage et qu'il soit peu probable que l'on puisse en installer un, un jour, au vu de la proximité du voisinage.

Concernant la gestion des bâtiments de Colovray, ceux-ci sont entièrement gérés par l'UEFA suite à la convention signée le 1^{er} avril 2010, aussi bien la buvette tenue par le Stade Nyonnais que le restaurant tenu par un gérant indépendant.

Les relations entre la Ville de Nyon et l'UEFA sont qualifiées d'excellentes. Les partenaires sont contractuellement tenus de se rencontrer au minimum deux fois par année mais le font en fait au moins quatre fois.

Tous les vendredis soir, l'UEFA transmet le programme hebdomadaire avec leur logo ainsi que celui de la Ville de Nyon afin que le Service des Sports puisse le mettre sur le site des manifestations.

Subventions : Il existe une directive « Subvention pour le sport nyonnais » mise à jour en décembre 2015 consultable sur le site de la ville.

2. Manifestations

La sous-commission de la COGES s'inquiétait du nombre impressionnant de manifestations que devait gérer M. Yannick Grivel : 1777 manifestations pour 2014, 1843 pour 2015, et surtout comment était organisé sa suppléance lors de ses absences.

Il est utile de savoir qu'une manifestation se déroulant sur deux jours est comptabilisée comme deux manifestations, un match, quel qu'il soit, est une manifestation.

Dès lors, il faut comprendre que le chiffre annoncé correspond aux nombres de manifestations pour l'année. La suppléance de M Grivel est effectuée par le Chef de Service.

Pour l'année 2015 se sont 8 manifestations qui ont été concrètement soutenues par le service. Celles-ci étaient toutes sportives.

Quant aux soutiens logistiques et organisationnels, le Service des Sports, Manifestations et Maintenance collabore avec l'ASSN dans l'organisation de l'étape du Tour du Pays de Vaud et il est également intégré dans le comité d'organisation local de l'UEFA Youth League.

La COGES souhaitait savoir sur quels critères une manifestation était acceptée ou refusée.

D'une manière générale, la plupart d'entre elles sont acceptées dès qu'elles émanent d'une société locale nyonnaise, cependant sont refusées celles à caractère publicitaire, s'il y a un risque de sécurité, de la fiabilité de l'organisateur ou si la date choisie est en collusion avec une autre déjà annoncée. Toute manifestation récurrente est prioritaire sur celles qui sont « ponctuelles ». Le Service des sports, manifestations et maintenance joue le rôle de facilitateur en terme d'organisation non sportive. Elle réunit tous les services concernés par la manifestation afin de l'organiser de manière optimum.

Une concertation fréquente avec les acteurs économiques de la Ville permet de répondre aux besoins de chacun.

La COGES s'interrogeait sur la possibilité d'avoir une politique de planification de certaines manifestations qui pourraient se dérouler le dimanche plutôt que le samedi. Il semblerait que cela ne soit pas possible dès lors que les organisateurs doivent prendre en compte les critères liés à l'organisme (fédération ou autres) qui supervise leurs événements et le calendrier romand, national ou international des événements de la discipline en question.

Cependant, la discussion reste ouverte sur les approches qu'ils pourraient y avoir avec les acteurs économiques de la Ville.

Il n'y a pas, à proprement dit, de gestion de plaintes. Celles ci sont traitées au cas par cas. Elles sont rarissimes et retransmises aux organisateurs afin de régler le problème pour les manifestations à venir.

Pour finir, la sous-commission s'intéressait de savoir en quoi consiste le soutien aux bénévoles par le Service.

Celui-ci cherche à favoriser le bénévolat au sein des associations nyonnaises, notamment lors de sensibilisation lors des assemblées générales de l'USN et ASSN.

Une information existe sur le site de Nyon :

<http://www.nyon.ch/fr/officiel/developpement-durable/le-benevolat-a-nyon-1358-97220>

De plus, une étroite collaboration avec la plateforme « Bénévolat-Vaud » permet la mise en relation des clubs avec les bénévoles.

D'autres sont en cours de réalisation, comme compléter le guide des manifestations responsables avec des informations spécifiques sur le bénévolat, proposer des formations aux

membres des associations pour aider les bénévoles (Sponsorise au niveau sportif sur des thèmes de gestion d'associations) et une exposition « l'APPART » qui aura lieu en avril 2016 à l'Esp'Asse pour sensibiliser le bénévolat avec des informations spécifiques sur les associations nyonnaises et des visites prévues pour le public, les gymnasiens.

3. Maintenance

La sous-commission s'est penchée sur les statuts et les cahiers des charges des concierges et aides-concierges.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, afin d'utiliser les nouveaux termes sur le marché de l'emploi lié à la fonction de « concierge » ou « aide-concierge » sont renommés : « agent d'exploitation » et « agent d'entretien de maintenance ».

Sur le fond, rien n'a vraiment changé quant à leurs fonctions, à savoir que la différence réside au niveau des titres, qualifications et formations reconnues.

Le « concierge » (ou agent d'exploitation) doit être au bénéfice d'un brevet fédéral et/ou CFC dans la branche du nettoyage et de la maintenance et/ou une expérience reconnue de plus de 5 ans au minimum dans le domaine de l'entretien des bâtiments.

L'« aide-concierge » (ou agent d'entretien et de maintenance) doit avoir un certificat d'une formation dans le domaine du nettoyage et/ou une expérience de 2 ans au minimum dans le domaine de l'entretien des bâtiments.

Un « aide-concierge » peut devenir « concierge » suivant l'article 32 pour obtenir un CFC dans la branche du nettoyage et de la maintenance ou par le nombre d'années d'expérience dans le domaine au sein du Service des Sports, Manifestations et Maintenance. Les objectifs atteints annuellement donnent accès au processus de promotion de fin d'année.

A noter qu'il existe 5 stades d'évolution au sein de ce poste :

1. Collaborateur
2. Chef d'équipe
3. Chef d'exploitation
4. Adjoint du chef de service
5. Chef de service

La sous-commission s'est inquiétée du fort taux d'absentéisme observé. Or depuis quelques années, il est en forte baisse grâce à l'engagement de responsables, notamment M. J.C. Deriaz qui a effectué une planification fine afin de réduire les heures supplémentaires, des cas spécifiques qui sont gérés conjointement avec les R&RH et plus particulièrement la valorisation de la fonction en offrant des formations externes et internes.

Des cours ont été mis en place pour ceux qui avaient des compétences dans d'autres domaines, tels les pompiers, les gardes bains, secourisme ou l'utilisation de défibrillateurs.

Une méthodologie, une standardisation de l'ensemble des employés par l'octroi de chariots couleurs, des classeurs ainsi qu'un « uniforme » ont été fournis. Cette politique leur permet de pouvoir de changer de site sans problème.

Ceci explique ce « pic » conséquent (60 jours) pour les formations du personnel de la Maintenance (technique de nettoyage, informations sur les produits à employer, formation personnelle, relations publiques, etc.)

La charge de travail pour ces employés est conséquente. C'est un métier « usant » car le travail suppose beaucoup de charges lourdes, il est peu gratifiant et suscite peu de reconnaissance.

Malheureusement, il n'existe pas de « plan B » pour « orienter au mieux des personnes blessées ou épuisées par l'usure du travail. Néanmoins, le Service des sports, manifestations et maintenance font leur possible pour trouver des alternatives et trouver avec les R&RH une solution la plus adéquate possible.

Concernant les suppléances, elles sont gérées par 3 types de situations, à savoir :

1. Remplacements à court terme : certains collaborateurs qui ne sont pas affectés de manière fixe à un bâtiment assurent le remplacement durant quelques jours.
2. Pour un remplacement à moyen terme, il est possible de faire appel à une entreprise externe. En principe tous les remplacements à moins de 30 jours sont gérés en interne.
3. Remplacements à long terme : en collaboration avec le Service des Ressources et Relations Humaines, il peut être envisagé un engagement de personne auxiliaire.

Pour finir, la sous-commission s'est intéressée au bilan du système pour les clefs « Verso/Zeiss ». Le Service en est absolument satisfait jusqu'à présent mais envisage dans le futur d'adapter le système au vu du nombre de nouveaux bâtiments et nouvelles salles qui vont être construites.

Conclusions

Sur la forme, la sous-commission de la COGES ne peut que remercier et féliciter Mme la Municipale Stéphanie Schmutz et son Chef de Service M. C. Huybrechts pour avoir répondu avec franchise et transparence aux questions posées.

Sur le fond, d'un point de vue général, il sera à retenir que les sports sont particulièrement soutenus, tant au niveau des efforts pour trouver des salles aux clubs que pour toutes manifestations les concernant.

Un réel travail de facilitateur a été mis en place quant à leurs organisations diverses, les relations excellentes avec l'UEFA ainsi qu'avec les directeurs d'écoles, et le FC Italien pour le terrain de Marens.

Les grilles de locations, ainsi que leur tarifs sont aisément accessibles, sur le site de la ville, tout comme, d'ailleurs, les directives de subventions.

Concernant les manifestations en général, force est de constater que le service s'implique de manière forte pour le sport et quelques événements marquants de la Ville mais se contente de jouer le rôle de facilitateur, quant aux associations nyonnaises « lambda », en réunissant les différents services concernés pour la manifestation annoncée. Peu sont refusées, à moins de critères viables, tel un manque de sécurité ou collusion avec un événement plus important.

Il existe, également, des formulaires sur le site, permettant d'annoncer la manifestation et donnant la « marche à suivre ».

La gestion du personnel de maintenance s'est bien construite en offrant des formations diverses aux employés et en réduisant de manière conséquente les heures supplémentaires grâce, notamment, aux plannings mensuels centralisés. Certaines situations de personnes sont problématiques, notamment en cas de maladies liées à l'usure physique. Il apparaît qu'il existe une réelle volonté politique et sociale pour étudier toutes les opportunités de réaffectation afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Une formation continue, tant personnelle que technique, et une nouvelle méthodologie de travail semble apporter pleine satisfaction au Service.

Dans l'ensemble, la sous-commission de la COGES a pu constater que le Service des Sports, Manifestations et Maintenance semble bien fonctionner et avoir de bonnes relations avec les autres services et s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration continue du service.

Urbanisme

Introduction

La sous-commission de la COGES a été reçue le mercredi 24 mars 2016 par Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone et Monsieur le Chef de service Bernard Woeffray.

La sous-commission était composée de Olivier Monge, Frédéric Tschuy, Mark Weaver et de Victor Allamand, (président-rapporteur).

Préambule

La COGES a choisi de visiter le Service de l'urbanisme (ci-après Urbanisme) car de l'action de ce Service dépend l'évolution de notre ville. Et par ailleurs il était intéressant de le suivre suite aux difficiles années passées.

Généralement, lorsqu'il est question de l'Urbanisme, le nombre de plans de quartier (PQ) en cours de travail est tout de suite mis en exergue.

Plans de quartier (PQ)

Les planifications ouvertes fin 2015 sont :

Priorité A (phares) : PQ Martinet – PQ Perdtemps-Usteri – Étude gare – PQ Gare Sud – PPA Vieille-ville.

Priorité B (emblématiques) : PPA Stand – Ad. PPA Colovray.

Priorité C (en cours) : PQ Amphithéâtre – PQ Clémenty – PQ Étraz-Sud – Ad. PQ Cortot-Cossy – Ad.2 PQ Métairie – Ad. PQ Vuarpillières x3 – PPA Suettaz – PPA Champ-Colin – PQ Mangette – Ad. PQ Gravette – Ad.2 PPA Musée du Léman – PQ Petite-Prairie 3 – Ad.3 PPA Signal/Banderolle – PQ Swisscom/Aube-Claire – Concept Espaces publics – Concept des Rives – MPGA Couchant – MPGA Oulteret – EVAM – Mafroi – Ad. PQ DP Mobilière – Radiation alignements Gubler.

Hormis Mangette subordonné à la halle (ateliers) du train Nyon - St-Cergue, tous les dossiers sont actifs.

Ces études sont financées par un budget de fonctionnement d'environ 150'000 francs dont dispose le Service.

Gare Nord : les planifications en cours pour Martinet doivent prendre en compte l'augmentation du trafic routier qui s'ajoutera à celui déjà existant des habitants du Nord des voies ferrées (route de St-Cergue, Canal, Prélaz) qui est systématiquement renvoyé dans le giratoire Eules/Oulteret, ce qui génère des bouchons encore accentués par le train Nyon-Saint-Cergue dont la barrière se baisse toutes les 7 minutes. La Municipalité est consciente du problème et se montre soucieuse de limiter au mieux tout trafic supplémentaire perturbant.

Secteur du Martinet : il est proposé une redéfinition des affectations. Un effort sera réalisé afin de réduire le trafic que pourrait provoquer la mise en œuvre de ce quartier. La Municipalité envisage d'y réduire drastiquement la présence du commerce de distribution à forte génération de trafic.

Les discussions avec les CFF pour le développement de la gare de Nyon et la valorisation des terrains afférents ont trouvé un nouveau souffle. Les contacts ont été renouvelés, grâce au concept « Cœur de Ville » qui a reçu un accueil favorable auprès de la Régie fédérale. Des mandats de collaboration ont été définis sur des accords de partenariat avec l'énoncé des souhaits de développement des CFF concernant l'ensemble de leurs terrains (y compris le Cours aux Marchandises).

Vallon du Cossy : après l'approbation et l'entrée en force du PQ, les immeubles sont maintenant en construction.

Perdtemps-Usteri : le parking du projet phare étant déjà en zone d'utilité publique, un master-plan est en cours d'élaboration.

Gestion – Suivi – Procédures

Urbanisme n'a pas tout seul la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de la gestion du territoire (plans de quartier, plans directeurs, plans généraux d'affectation, etc.).

L'administration communale n'est pas constituée de services isolés les uns des autres. L'Urbanisme peut heureusement s'appuyer sur les compétences « métiers » présentes dans nombre de services. En plus, l'Urbanisme est responsable et agit comme service « métiers » chargé de l'urbanisme et de la police des constructions. Par ailleurs, il se charge de faire appel aux services spécialisés et de les coordonner lors de la production des plans de quartier, plans directeurs, etc.

L'activité de l'Urbanisme se déroule sous l'impulsion et le contrôle de la Municipalité. Elle est supervisée par l'État de Vaud à travers les dossiers soumis pour approbation.

Les procédures et les contrôles préliminaires à la construction, particulièrement le synchronisme entre les services, se sont améliorés. L'oubli humain, genre Usine à gaz, pour le traitement des oppositions par exemple, n'est désormais plus possible grâce à des rappels informatisés.

En effet, ces dix dernières années, les outils informatiques ont été améliorés. Tous les éléments sont maintenant enregistrés, gérés avec des logiciels. Depuis 2015, une base de données pour la gestion des permis de construire a été développée à l'interne. Les services communaux peuvent y accéder grâce à l'intranet.

L'erreur humaine n'a désormais plus cours grâce à des procédures fiables et des rappels informatiques. L'ensemble des plans de quartier sera bientôt accessible grâce au Système d'Information du Territoire (SIT).

Le Service de l'urbanisme n'a pas vocation à opérer la mise en œuvre des dossiers de planification qu'il prépare et produit. Cette compétence relève des services métiers. En l'occurrence, le Service travaux & environnement disposant d'un géomètre au sein de son équipe, il est le plus à même d'assurer cette phase de mise en œuvre.

La délivrance des autorisations pour les teintes des murs, des volets et des tuiles etc. sont soumises par Urbanisme au Service architecture & bâtiments qui a les compétences métiers pour entériner ou modifier les choix.

Les bâtiments de Petite-Prairie, parallélépipèdes de très grandes tailles et proches les uns des autres, quelquefois de couleurs foncées, ne trouvent pas grâce auprès de nombreux citoyens.

Le résultat de la Petite-Prairie est un plan de quartier où les promoteurs ont reçu des compensations en surface de planchers pour permettre la construction de l'école, du parc, de la piscine et des salles de gym.

Par ailleurs, ce PQ est entré en force avec une architecture ancienne (1990 environ). En 2015, cette architecture serait certainement différente. Il est regrettable qu'Urbanisme n'ait pas la possibilité d'influer davantage sur la construction d'un tel quartier. Son rôle se borne-t-il seulement à appliquer le règlement des constructions ?

Le long délai écoulé entre la conception du quartier de la Petite-Prairie et sa construction s'explique au travers d'un fonctionnement pointilleux. De plus, le droit des citoyens permet de recourir facilement, ce qui prolonge encore le processus constructif.

La délivrance d'autorisations pour les enseignes et les totems est effectuée par Urbanisme. Les totems de grandes tailles, (par exemple ceux des stations d'essence de la route de Divonne/Champ-Colin) sont inesthétiques et à éviter. Le règlement communal spécifie les possibilités qui sont appliquées. Un équilibre est souhaité dans l'aspect général des rues, sans dogmatisme.

Il y a une tolérance pour les choses anciennes ou historiques, telles que les sérigraphies sur vitrines, les enseignes lumineuses, les inscriptions sur les murs, etc.
Le règlement est identique pour tous les quartiers quels qu'ils soient, mais ces problématiques ne sont pas abordées par des règles précises.

L'installation de panneaux solaires dans la vieille ville est temporairement bloquée en attendant les évolutions du PPA « vieille ville » et de la technologie des tuiles photovoltaïques.

Préavis – Rapports – Procédures

Préavis 102/2013 : la mise à l'enquête du parking Hublot a été l'objet d'une autorisation temporaire B liée au bâtiment.

Préavis 127/2013 de 290'000 francs concernant l'identification des espaces publics et mesures conceptuelles est en cours de travail par la Municipalité.

Après l'optimisme du rapport 88/2013 sur l'amphithéâtre et les réponses 2014 à la COGES. Tout a été réglé. Le PPA a fait l'objet d'une seule opposition qui est dans l'attente d'une décision judiciaire. Les autres ont été retirées.

Usine à gaz : opposition à l'Usine à gaz, non levée depuis 2004.

Selon la réponse au moment de la visite, cette opposition, concernant le permis de construire, suit une procédure normale qui n'aura pas d'incidence financière, l'opposant étant intégralement d'accord grâce aux mesures prévues. L'opposition non traitée est une erreur de l'Urbanisme. Ce service a subi un fort tournus de collaborateurs, ce qui a engendré une perte de mémoire historique, malgré l'existence d'archives.

L'autre opposition, le bâtiment Usine à Gaz 2 est plus compliquée. Elle est suivie par les services Urbanisme + Architecture & bâtiment. Les demandes des opposants fluctuent et incluent un traitement privilégié en matière de bruit. Le traitement en cours n'exclut pas un recours des opposants devant le tribunal.

Le chantier est prêt à démarrer dès que cette opposition sera levée.

En 2015, Urbanisme a consulté des juristes extérieurs pour les suivis juridiques et actes juridiques pour environ 40'000 francs. La collaboration est excellente, il n'a été perdu qu'une seule cause en cinq ans.

Route de distribution urbaine (RDU)

Depuis 2013, il y a un chef de projet dédié à la RDU. Depuis 2014, un groupe de travail «GROUPE» est en place. Tous les 15 jours l'Office de la mobilité, les services Urbanisme et Travaux & environnement se réunissent et travaillent sur le projet RDU.

Au moment de la rédaction de ce rapport une séance d'information a eu lieu à Prangins et Nyon. Se pose la question, est-ce que toutes les solutions étudiées depuis 2008 seront encore valables quand la RDU sera construite dans 20 ans environ ?

Fonctionnement du Service – Collaborations interservices

Quant à la situation du Service tant à l'interne que la collaboration avec les autres services de la Ville, Madame la Municipale Freymond Cantone déclare à la COGES : « Urbanisme travaille avec tous les services, cela se passe bien ».

Toutefois, comme en 2014, elle répète que « la collaboration avec certains services n'est pas encore tout à fait lisse ».

Afin d'améliorations, des mesures sont proposées lors des séances obligatoires entre Chefs de services.

Par ailleurs, le Chef de service Bernard Woeffray estime qu'un antagonisme naturel entre Urbanisme et Travaux & environnement est inévitable et en même temps stimulant. A l'inverse une continuelle concordance serait improductive.

L'année 2015 a connu une hausse des délivrances de permis de construire de 50%. Et malgré quelques maladies ou accidents, il n'y a pas eu d'absentéisme parmi les collaborateurs du service.

L'application du préavis 59/2012 pour, entre autre, renforcer le nombre de collaborateurs à Urbanisme, a pris beaucoup de temps à être appliqué pour deux raisons :

Le marché des professionnels de l'urbanisme en Suisse est insuffisant pour le recrutement, à tel point qu'il a fallu avoir recours au marché de l'emploi hors de Suisse.

Par ailleurs, la décision du Conseil de ne pas attribuer un juriste spécialisé en urbanisme au Service éponyme a remis en cause l'organigramme déjà en place.

Le nombre d'équivalent plein temps (EPT), présent à l'Urbanisme à fin 2015 est :

Direction : 1 EPT ;

Administration / Logistique / Comptabilité : 2,2 EPT ;

Urbanisme : 3,2 EPT ;

Police des constructions : 2 EPT ;

Aménagement-planification : 1,4 EPT ;

Total : 9,8 EPT.

Ce nombre de collaborateurs permet au Service d'avancer dans les mandats qui lui sont confiés, mais nécessite d'opérer des choix.

Tenant compte de la taille de l'équipe à disposition, il est procédé régulièrement à une priorisation des dossiers en traitement, soumise à la Municipalité, afin d'adapter la charge de travail à l'équipe et à la demande. L'équipe ne comporte pas certaines spécialités qui sont nécessaires pour fournir des réponses adaptées aux projets confiés par la Municipalité. Dans ces cas, l'Urbanisme fait appel à des spécialistes extérieurs pour compléter ses compétences.

La somme de travail destinée à la Ville que l'Urbanisme peut fournir est insuffisante. Idéalement, Urbanisme devrait travailler davantage en faveur des valorisations et du développement foncier des quartiers propriétés de la Ville et moins en faveur des promoteurs et propriétaires privés.

Si Urbanisme consacre actuellement les 2/3 de son temps pour les privés et le 1/3 pour la Ville, l'inverse serait profitable.

Conclusions

Les sujets à gérer par Urbanisme restent nombreux. La solution de sous-traiter au coup par coup selon les besoins semble judicieuse. Cela permet peut-être l'accès à des hyper-spécialistes que l'on n'aurait peut-être pas pu embaucher. En tous les cas, on remarque que cela coûte probablement moins cher, par ex. pour le juriste (40'000 CHF de mandats extérieurs par an).

Il ne faut pas oublier que la plupart des projets récemment construits ont été élaborés par un Urbanisme à structure moins étoffée qu'actuellement, même si quelquefois des développements sont restés en rade, tel le Martinet.

Si Martinet avait été construit tout de suite, comme envisagé, on aurait là un grand centre commercial inadéquat, dont l'activité aurait embouteillé le quartier.

Il n'y a pas eu d'absentéisme en 2015. Et quelquefois, des collaborateurs blessés ou malades, qui auraient pu à juste titre s'absenter, sont néanmoins venus travailler.

En résumé, le service semble bien organisé et maîtrise ses sujets. Il a conscience prioriser ses projets en fonction de ses capacités.

Travaux et environnement – Mobilité

Introduction

La sous-commission de la COGES a été reçue le 12 avril 2016 par Mesdames Elisabeth Ruey-Ray, Municipale en charge de la mobilité et Naïma Mameri Khat, Cheffe de l'Office de la mobilité, et de Messieurs Olivier Mayor, Municipal en charge des Travaux et environnement et François Menthonnex, Chef de service de travaux et environnement.

La sous-commission était composée de Valérie Annen, Olivier Stalder, Olivier Monge, Pierre Patelli et Yves Gauthier-Jaques président et rapporteur.

Préambule

La sous-commission avait estimé que la rencontre de l'office et du service (le même jour) pouvait permettre d'avoir des réponses communes sur un certain nombre de questions. Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Eco-points
- Gestion des déchets
- Transport publics ; déroulement des travaux de la mise en place de la signalétique
- Mise en place du réseau de bus au ¼ d'heure

Service travaux et environnement

Éco-points :

La progression des travaux a permis de réaliser 10 éco-points supplémentaires en 2015. Au dernier comptage, il reste encore 8 emplacements à développer ou à réaménager. Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé par zone.

Pensées	Réalisé
Vallon	Réalisé
Redoute	Provisoire réalisé
Prélaz	Projet supprimé car DDP
Morâche/Gare	Réalisé
Levratte - nouveau	Projet supprimé, propriétaire pas favorable
Stand	Réalisé
Tines	Réalisé
Tattes d'Oie	Réalisé
Couchant	En attente développement du quartier
Bourgogne	Provisoire réalisé
PQ 2 Petite Prairie I	Réalisé
PQ 2 Petite Prairie II	Réalisé
PQ 2 Petite Prairie III	En attente développement du quartier
Gais-Logis	Réaménagé
Perdtemps	En attente développement du quartier
Rive-Est	En attente développement du quartier
La Combe	En attente développement du quartier
Ruettes	Réaménagement prévu 2017

Boiron	Réaménagé
Gravette	En attente développement du quartier
Reposoir/Précossy	Réaménagé
Levratte existant	Réaménagé
Rive-Ouest	En attente développement du quartier

Gestion des déchets :

Sensible à la question de la gestion des déchets, la sous-commission a souhaité obtenir plus de détails sur la gestion des encombrants. Il a été demandé un résumé au service, voir ci-dessous la réponse :

Le nouveau concept de gestion des déchets prévoit la disparition de la collecte mensuelle au porte à porte des encombrants au profit d'une collecte sur appel et contre paiement. La Municipalité s'était engagée à fixer des conditions adaptées aux personnes à faibles revenus et/ou ne disposant pas d'un moyen de transport individuel motorisé.

En 2015, le service T&E a envisagé de mettre sur pied cette nouvelle logistique. La Municipalité a souhaité différer cette mesure afin d'apprécier au mieux l'effet de la nouvelle déchèterie sur ce type de déchets.

Le déchet encombrant est défini comme un déchet non recyclable de plus de 60 cm (ne rentrant pas dans un sac taxé de 110 litres). Aujourd'hui, nous remarquons que certaines personnes profitent de la collecte porte à porte des déchets encombrants pour se débarrasser soit de leurs déchets valorisables pour éviter de les éliminer de manière conforme (éco-points, déchèterie ou points de vente) soit de leurs déchets non valorisables de moins de 60 cm pour éviter de remplir leurs sacs taxés. Les statistiques le montrent; après avoir baissé, le tonnage a repris l'ascenseur pour atteindre celui enregistré avant l'instauration de la taxe au sac. De plus, la collecte ne peut plus se faire sur une seule journée et une camionnette avec du personnel de la voirie doit suivre le camion afin de récupérer essentiellement la ferraille et les objets électriques.

En 2015, un tout ménage donnant toutes explications utiles sur le terme « encombrant » a été envoyé, mais cette information n'a eu que peu d'effet. Il est clair que les consignes ne sont pas respectées à ce jour et malheureusement il n'est pas possible d'amender les contrevenants sans preuve formelle de la provenance des objets (adresse ou autre).

Cette initiative reste insuffisante et d'autres mesures vont entrer en force les prochains mois, telles que prévues par le concept adopté par le Conseil communal, notamment par le fait de la suppression de la collecte porte à porte des déchets encombrants dès début 2017.

Pour ce qui concerne le dépôt dans une corbeille à déchets publique, ou encore le dépôt des sacs à ordures sortis un jour où il n'y pas de collecte, la Ville a envoyé un peu plus d'une centaine de dénonciations en commission de police.

La sous-commission de gestion étudiera plus en détail dans le cadre de l'exercice 2016 toutes les questions relatives au revenu de la taxe de base et de la taxe au sac. Ces taxes doivent couvrir les coûts pour la mise en oeuvre du concept des déchets.

Transport publics, déroulement des travaux de la signalétique routière :

C'est un sujet qui depuis décembre 2014, n'a de cesse d'être évoqué dans la presse, dans les forums de discussion, sans compter les débats aux dernières élections communales. La sous-commission a souhaité analyser, comprendre et rapporter l'enchaînement des événements et ainsi déterminer quels sont les éléments qui sont à revoir dans le cadre d'un projet aux enjeux financiers importants (plus de CHF 20 Mio), et structurel au niveau de la Ville.

Sur le fond, il ne s'agit pas d'imputer la faute à une personne ou ensemble de personnes en particulier. La sous-commission souhaite avant tout que des leçons soient tirées de cette réalisation, et qu'à l'avenir, toutes les mesures qui s'imposent soient prises pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Genèse du projet :

Le projet de réalisation s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de préavis accepté par le Conseil communal. Il s'agit des préavis : 168/2010, 192/2010, 36/2011, 44/2012, 51/2012, 92/2013, 125/2013 et 167/2013.

Phase de planification :

Le texte ci-dessous est repris comme tel de la réponse reçue par le service de travaux & environnement (T+E par la suite dans le document).

Le tracé des lignes régionales et urbaines et leurs horaires ont été entérinés par l'État de Vaud, le Conseil régional et les TPN en 2011/2012 pour assurer le lancement du réseau de bus régional dès décembre 2012 et l'urbain Nyon/Prangins en décembre 2014. Ce délai nous a permis d'établir un rétro planning pour l'ensemble des études, des procédures administratives (mise à l'enquête publique; marché public; etc.) et des travaux à réaliser.

Ce calendrier général a été ajusté à chaque principale étape du projet; certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une planification détaillée.

Projet de réalisation :

Afin d'avoir une compréhension sur le déroulement de l'exécution des travaux, la sous-commission a souhaité entendre l'Office de la mobilité et T&E.

Le Chef de service T&E était en charge de mener à bien le projet. Ce dernier était à la tête de la direction du Comité de pilotage (COFIL) regroupant les compétences suivantes :

- Bureaux d'ingénieurs en charge des transports
- Bureaux d'ingénieurs en charge du génie civil
- Conseil Régional, chef de projet mobilité
- Service T+E, adjoint et responsable du pôle Travaux

Le mandat du COFIL était de traiter du suivi des entreprises tant sur les questions de qualité des travaux exécutés que sur les délais, respectivement état d'avancement. Avec, bien entendu, la gestion des coûts de l'ensemble.

Le chef de service de T&E renseignait le Municipal de manière hebdomadaire sur l'état d'avancement du projet. Il lui donnait également tous les détails sur les difficultés rencontrées avec certaines entreprises.

Le Groupe opérationnel (GO) était constitué :

- d'un ingénieur transports
- d'un ingénieur génie civil
- d'un représentant de T&E
- d'un représentant de MOB
- d'un représentant de Police Nyon Région

Le mandat du groupe opérationnel était de finaliser le projet d'exécution avant d'être remis aux entreprises.

Les entreprises ayant été mandatées sont au nombre de 9, réparties comme suit :

- 4 entreprises en charge du génie civil
- 3 entreprises en charge du marquage
- 2 entreprises pour la signalisation

Le contrat avec les 2 entreprises en charge de réaliser la mise en place de la nouvelle signalisation lumineuse, fixait des délais, soit :

Totalité des installations achevées pour le 30 octobre 2014 ; test jusqu'au 5 décembre 2014 ; mise en service le 14 décembre 2014.

C'est principalement autour de la réalisation de la signalisation que la situation s'est détériorée.

Dès le mois de novembre 2014, une des entreprises a annoncé qu'elle ne pourrait pas respecter les délais contractuels suite au départ d'une grande partie des personnes du département « signalisation ». Elle n'a donc plus été en mesure d'assumer le suivi des chantiers... alors même qu'au mois d'octobre 2014, aucun retard n'avait été annoncé.

Le Chef de service de T&E n'ayant pas été en mesure de stopper le projet, le COPIL a tout mis en œuvre pour mettre en place, pour le 14 décembre 2014, les principaux carrefours régulés qui permettaient d'assurer la progression des bus dans les secteurs les plus chargés en trafic, mais sans aucun test grandeur nature.

Dès janvier 2015, un représentant de la direction de l'entreprise incriminée dans le retard a été interpellé afin que ce dernier déploie en priorité des ressources ciblées sur les travaux engagés à Nyon, ce qui fut réalisé dès le mois de février 2015.

L'inventaire des défaillances de cette entreprise peut-être résumée comme suit :

1. Défaut de mise en place des antennes dans les armoires de régulation des carrefours qui réceptionnent les signaux émis par les bus en approche de ceux-ci et aussi après leur passage (4 quittances). La conséquence : une fiabilité à moins de 60% des carrefours jusqu'au milieu du printemps 2015.
2. Oubli de la mise en place des cartes d'enregistrement des signaux de régulation des carrefours. L'effet est dans l'analyse du fonctionnement réel des carrefours qui n'a pas pu être réalisée avant juin 2015.

En conséquence : à défaut d'avoir un état des lieux du fonctionnement des feux, il a fallu multiplier les observations de terrain pour procéder aux ajustements des carrefours, et à l'optimisation de leur fonctionnement

Malheureusement, les prestations défaillantes du bureau d'ingénieurs en charge de la partie transports a aussi impacté sur le dysfonctionnement du projet. Sur trois secteurs, il a été constaté de grosses perturbations du trafic individuel motorisé (embouteillages). Le secteur Gare – Édouard Rod et le secteur Reverdil - Crève-Cœur - Clémenty ont été particulièrement touchés par ces perturbations. Ainsi que le carrefour Eules - Oulteret - rte de St-Cergue.

Une expertise menée très rapidement début 2015 a démontré au COPIL qu'il y avait une erreur de conception de la régulation en considérant les interactions des principaux usagers de la chaussée, que sont les véhicules, les transports publics, les piétons et les cycles. Les mesures correctives ont été entreprises en avril 2015.

A partir du mois de juillet 2015, la mise en service et réception des carrefours régulés a été possible entre l'entreprise incriminée pour la partie signalisation, le bureau d'ingénieurs en charge de la partie transports et les Services communaux en charge du projet.

Les factures finales des entreprises sont en cours de discussion.

Les préavis 51 et 125 seront bouclés ultérieurement.

A noter que sur l'axe route de Divonne, la priorisation des bus n'a pas pu être mise en place en 2015. Les oppositions sur le projet de construction du quartier Marans-Couchant ont depuis été levées, et les travaux sont à présent planifiés pour le printemps, voire le début de l'été 2016.

Aspect contractuel :

La sous-commission s'est également penchée sur les aspects contractuels entre le prestataire mis en cause et la Ville de Nyon.

Avec insistance, le président de la sous-commission a obtenu l'autorisation de consulter le contrat entre le prestataire et la Ville. Cette rencontre de consultation s'est déroulée le 17 mai 2016 en la présence de M. le Municipal Mayor, M. le Chef de service Menthonnex et Olivier Stalder président de la COGES, les membres de la sous-commission n'ayant pas obtenu un droit de regard.

Les documents consultés étaient composés de 3 pages.

Cela comprenait une confirmation de la Ville de Nyon de l'adjudication, un bon de commande et un récapitulatif des modifications que la Ville souhaitait appliquer sur la base des conditions générales (que nous n'avons pas eues, mais que le prestataire imposait dans le cahier de soumission).

Nous pouvons rapporter les faits suivants :

- Selon les documents consultés, le service T+E a fixé les délais de mise en œuvre des carrefours régulés et de la phase test avant le lancement de l'exploitation des lignes. Les échéances des dates fixées dans un des 3 documents étaient les suivantes :
 - 30 septembre 2014 : achèvement de l'installation des feux
 - 4 décembre 2014 : réalisation des essais
- Le document ne précise aucune clause de pénalité. Si les délais n'étaient pas respectés, la Ville était en droit de faire valoir ses droits selon le code des obligations.
- L'Office juridique de la Ville de Nyon a rédigé les contrats en étroite collaboration avec T&E et le bureau d'ingénieurs conseils mandaté dans le cadre du projet.

A la suite de l'annonce du prestataire incriminé de ne pas pouvoir honorer ses engagements, M. le Municipal et le Chef de service ont entrepris les actions suivantes :

- Le Chef de service, avec l'appui du Municipal, a interpellé la direction générale du prestataire, dont le siège est à Zurich, afin d'obtenir des ressources qui permettent de faire progresser au mieux les travaux. Sans cela, le retard aurait été bien plus important.
- Durant toute l'année 2015 (et toujours en cours sur 2016), le service T&E continue d'effectuer des réglages afin d'améliorer l'ensemble de l'installation.
- De ce fait, le protocole d'acceptation de l'ouvrage entre la Ville et le prestataire n'est pas encore signé, la réception n'étant pas encore terminée.

Les feux de signalisation qui ont été supprimés, ont été repris par le fournisseur au prix coûtant. Et donc déduit de la facture finale du prestataire.

Office de la Mobilité

Mise en place du réseau de bus au ¼ d'heure :

Le bilan du service concernant la mise en place du réseau de bus au ¼ d'heure est très positif avec une nette augmentation de la fréquentation, de près de 31% entre 2014 et 2015.

Bien que la situation entre les deux années ne soit pas comparable (nombre de lignes, de bus, etc.), le nombre de voyageurs est passé de 846'000 en 2014, à 1'112'311 en 2015.

Lignes Urbaines	Fréq. Journalière voy/jour	Fréq. Mensuelle voy/mois	Fréq. Annuelle voy/an	Fréq. Annuelle voy/an
801	325	9'893	118'639	2014 Autre organisation des lignes de bus
802	638	19'420	233'040	
803	502	15'275	183'300	
804	548	16'676	200'112	
805	1'033	31'435	377'220	
Totaux	3'046	92'699	1'112'311	846'000

8 lignes urbaines sont actuellement en service et assurent le transport de ces voyageurs.

A la suite de l'enquête de satisfaction effectuée en septembre 2015, un certain nombre de mesures d'accompagnement sont à l'étude et devront être mises en place. Elles se résument comme suit :

- amélioration de l'information aux voyageurs
- amélioration de l'accessibilité
- mise en place des abribus
- correspondance visée avec les horaires des CFF, notamment pour la 805 qui est surchargée aux heures de pointe.

La question du stationnement des bus devant la gare a été discutée.

Nous constatons que des pauses s'effectuent devant la gare au lieu d'être faites en bout de ligne. L'Office de la mobilité confirme que dans le cadre du concept de mobilité urbaine, les lignes de bus doivent effectuer leur remise à l'heure en bout de ligne.

Ce qui est bien le cas, à l'exception des lignes urbaines 804 et 805 qui n'ont pas la possibilité d'effectuer leur arrêt à « Chantemerle » ni à Prangins. Les bus sont contraints d'effectuer leur remise à l'heure, d'environ 7', à Nyon - Gare.

La sous-commission se demande si les arrêts « sur demande », au lieu d'arrêts fixes systématiques, perturbent l'horaire. L'Office de la mobilité nous confirme que les chauffeurs sont tenus de respecter la desserte des arrêts, indépendamment du fait que les arrêts soient « sur demande ».

Autres points discutés

Tags et graffitis :

A la page 162 du rapport de gestion, nous pouvons lire que les incivilités restent constantes. D'une manière générale, T+E ne procède qu'au nettoyage sur le domaine public et sur les bâtiments communaux. Les propriétaires privés touchés par ces incivilités doivent dénoncer les déprédations à la Police.

Ancrages pour Luna Classics sur la Place du Château :

Le festival « Luna Classics » ayant nécessité la réalisation d'ancrages, ces derniers resteront et ne seront pas supprimés.

EPT pour les Jardins du Couchant :

Une assistante a été engagée en octobre 2014 pour mettre en place et assurer la coordination technique et la gestion interne du projet du quartier « Les Jardins du Couchant ». T+E a répondu que ce poste, d'une équivalence EPT de 15%, a été décidé en Municipalité en octobre 2013 et financé sur le budget de fonctionnement.

Absences de longue durée :

En 2015, 4 collaborateurs, soit 277 jours d'absence pour cause de maladie ou d'accident ont été comptabilisés.

Signalisation routière :

La sous-commission s'est inquiétée du manque de signalisation au sol sur certains tronçons, notamment à propos de la ligne centrale (par ex. Rte du Stand). M. le Municipal précise que l'absence de ligne augmente la vigilance des usagers, selon plusieurs études et par là même, augmente la sécurité.

Pistes cyclables et trottoirs :

La sous-commission s'est également inquiétée de savoir si la suppression ou la réduction des trottoirs au bénéfice des pistes cyclables faisaient partie du concept de mobilité et si elles amélioreraient vraiment la sécurité des piétons.

Mme la Municipale et sa Cheffe de l'Office de mobilité nous répondent que le concept de mobilité urbaine établit les principes de cohabitation entre tous les usagers selon les situations rencontrées (topographique, géographique, gabarit routiers, vitesse, etc...). Le but étant d'assurer la sécurité de tous, y compris des piétons et des cyclistes, pour chaque situation, une solution est recommandée afin justement d'assurer la sécurité de tous les usagers. La sous-commission s'étonne que le confort des piétons, ou les distances qu'ils ont à parcourir, ne soient pas mis en avant. Il y a deux ans, Mme la Cheffe de l'Office nous assurait que le cheminement naturel des piétons serait le principal objectif dans la conception des futurs plans. Nous constatons qu'il n'en est rien et que par la multiplication des passages piétons contrôlés par des feux, la priorité est résolument donnée aux véhicules motorisés.

Conclusions

Gestion des déchets et éco-points :

Les déchets « considérés comme encombrants » mais qui n'en sont pas, selon le nouveau règlement, sont un problème pour lequel la Commune n'a aucune solution efficace. Leurs ramassages engendrent des coûts supplémentaires pour le Service.

T&E argue du fait que la collecte des encombrants telle qu'elle existe aujourd'hui va être remplacée par une collecte sur demande (payante) dès le début 2017.

La sous-commission ne voit pas en quoi cela fera diminuer le nombre des incivilités.

La sous-commission émet le vœu que le Service T&E étudie une solution à ce problème (changement du règlement ? campagne d'information plus soutenue ? panneaux d'informations, affichettes) et la soumette au Conseil communal dans les meilleurs délais.

La sous-commission étudiera plus en détail, dans le cadre de l'exercice 2016, les questions relatives au revenu de la taxe de base et de la taxe au sac. Ces taxes doivent couvrir les coûts pour la mise en oeuvre du concept des déchets, ce qui n'est pas le cas actuellement. La mise en place du concept de collecte des déchets (éco-points, ramassage des encombrants et des sacs taxés, etc.) arrive en fin de réalisation pour la fin de l'année 2016.

La COGES reprendra le sujet l'année prochaine pour un bilan global du concept.

Mise en oeuvre du réseau de feux de signalisation pour la mise en place des bus au ¼ d'heure :

Consciente que les contrats entre les différents prestataires que la Ville sollicite ne puissent être identiques (ex : contrat de construction d'un bâtiment versus acquisition de biens matériels), la sous-commission estime que la réalisation de ce type de concept devrait être bordé par un contrat encadrant très étroitement la prestation, le respect des délais et d'éventuelles pénalités.

Certes, cette démarche n'est certainement pas une solution absolue aux risques encourus, toutefois elle a le mérite de rendre attentif le prestataire de la volonté de la Ville à ne pas subir sans contrepartie identifiée des retards ou des préjudices.

Cette expérience aux conséquences chaotiques (certains points étant encore non résolus à ce jour) au début de la mise en service doit clairement être un signal fort à la Municipalité et à l'Office juridique de la nécessité de rédiger des contrats reprenant les documents de l'appel d'offres et de l'offre fournie donnant des moyens à la Ville de se retourner dans le cas du non respect des engagements pris.

En effet, la lecture des seules 3 pages du « contrat » entre la Ville de Nyon et le prestataire laisse la COGES perplexe quant à la mesure de l'enjeu et du risque pris.

Par exemple, les dates communiquées (fin de la réalisation des travaux de signalisation et début de la phase des tests) lors de la première séance de commission de suivi et celles mentionnées dans le document ne sont pas identiques.

Étant donné les enjeux organisationnels et financiers d'un tel projet, une gestion des risques plus rigoureuse aurait dû être mise en place (plan B, C, ...).

Néanmoins, La sous-commission salue les efforts du Chef de service et de l'ensemble des personnes impliquées, dans le suivi de cette épineuse situation avec les prestataires.

La COGES a bien conscience qu'elle doit se limiter à son champ de compétences et ne pas s'immiscer dans la gestion (cogestion).

Cependant, elle déplore l'attitude défensive de la Municipalité lors des entretiens, déjà observée en 2014, et regrette d'avoir dû insister autant pour accéder au contrat qui fait manifestement partie des éléments de compréhension.

Mise en place du réseau de bus au ¼ d'heure

L'instauration du bus au quart d'heure malgré les problèmes d'installation a permis de développer les transports en commun dans la ville de Nyon.

L'enquête de satisfaction publiée par l'Office de mobilité montre que les usagers sont à 78% satisfaits, voire très satisfaits. Cela démontre que les consommateurs des TPN sont, de manière générale, enclins à choisir des transports plus écologiques et qui permettent de réduire l'utilisation des véhicules privés de la région Nyonnaise.

L'augmentation du nombre des usagers lors de l'année 2015 justifie pleinement la nouvelle offre des transports en commun.

Cependant certaines mesures doivent encore être améliorées ou tout simplement effectuées :

- L'information quant aux titres de transport doit être améliorée et certainement augmentée.
- Les prix peuvent être évalués à la baisse (incitation à consommer les transports publics de la Ville).
- L'amélioration des abribus est attendue avec impatience par les usagers.
- Certaines lignes sont surchargées, comme la 805 aux heures de pointe, et certains ajustements peuvent être encore effectués sur d'autres lignes.
- L'amélioration des horaires de nuit et de fin de semaine pourrait être réétudiée.

Analyse du rapport de gestion de la Municipalité

L'analyse du rapport de gestion 2015 de la Municipalité a suscité quelques questions et quelques commentaires sur les sujets suivants :

Mobilité, page 115 : deux auxiliaires remplacent pendant 5 mois un ingénieur transport. Une rocade générale de l'Office a permis d'assurer la continuité du travail de l'ingénieur pendant son absence. Le stagiaire, nommé en suite auxiliaire a été formé par l'ingénieur absent à la surveillance de la détection des bus. Le deuxième auxiliaire vient de DD et est plus axé sur l'administration. La Cheffe de projet a une formation d'ingénieur transport et la cheffe de l'office a assuré le suivi d'autres dossiers.

RRH, pages 127 et 128

Notre attention a été attirée par le deuxième graphique de la page 127 qui montre le faible taux de femmes Cheffe de service (23%) alors que dans les emplois moins qualifiés ce taux se situe entre 38 et 50%, nous formons le vœu que ce taux augmentera.

Nous avons quelques doutes sur la clarté des graphiques de la page 128. Le Service nous confirme qu'il s'agit bien du nombre de cas d'absences et non des jours d'absence.

T&E, page 168 : trois projets subventionnés pour la mise en commun des bennes enterrées. Le service estime à une cinquantaine le nombre des secteurs à mutualiser, en plus des conteneurs existants, et faute de ressources nécessaires, les attentes du Service ne sont pas atteintes. La volonté d'accélérer la mise en place de ce système, notamment par la sollicitation des propriétaires et par la subvention communale, nous est confirmée.

Le taux de recyclage est resté stable à 51%. Entre 2014 et 2015. Nous formons le vœu que tout soit mis en œuvre pour faire augmenter le taux de recyclage.

Associations intercommunales, pages 184 et suivantes :

Bien qu'il existe un rapport d'activités de la Police Nyon Région, nous pensons que certaines informations comme par exemple, l'organigramme général, le nombre d'interventions et le genre d'interventions ainsi que l'effectif du corps de police soient mentionnés dans le rapport de gestion, à l'image de ce qui est fait pour le SDIS dont le rapport est clair et lisible au premier coup d'œil. Il serait également bien d'y faire figurer les membres nyonnais du Conseil. Il serait également intéressant d'avoir plus de précisions sur la composition de la délégation nyonnaise ainsi qu'un récapitulatif du nombre de projets, des postulats et motions déposés au Conseil Régional et des crédits votés.

Analyse des préavis bouclés

La Commission a analysé 26 préavis bouclés qui représentent un montant de 28'277'932.50 CHF de crédit brut accordé par la Conseil. L'écart entre le montant net prévu et les dépenses effectives révèle un solde de 10'212'214.16 CHF. Cet écart s'explique principalement par le refus du Plan d'Investissements Régionaux (PIR) et qui laisse 7'660'000.- CHF dans les caisses de la Commune.

Nous relevons toutefois que pour les 25 préavis bouclés restants les dépenses sont, en moyenne, d'environ 12% inférieures aux crédits accordés.

Nous avons envoyé quelques questions au Service des finances qui nous a répondu rapidement. Les questions portaient sur :

Un montant de 40'000.- accordé pour le préavis n° 8/2012 prévu pour la nouvelle facturation de l'assainissement des eaux fin 2011. Afin d'optimiser la nouveau système, il a été au adjoint à la facturation du traitement des eaux, celle de la taxe de base (gestion des déchets). Ce montant a donc été ventilé sur deux préavis (facturation de l'assainissement des eaux 8/2012 et de la facturation de la taxe de base, gestion des déchets 67/2012). Nous reviendrons sur la question quand le préavis n° 67/2012 sera bouclé.

Un montant de 120.- de vin de Vinzel pour le Noël 2014 des ouvriers du chantier mentionné dans le préavis n° 32/2012.

Une fiche de bouclément du préavis n° 56/2012 avec des montants TTC glissée par erreur dans le classeur de boucléments qui sont tous HT. Et un tableau peu clair mentionnant la subvention cantonale de 12% pour un montant de 16'800.- .

Un montant de 77'609.75 dans le préavis n° 90/2012 imputée par erreur au compte 430.5010.134.9148 (réseau routier) en juin 2009 et reclassée en décembre de la même année dans le compte 460.5010.134.9148 (égouts, station d'épuration).

Et, petite cerise sur le gâteau, une erreur de 1.- (un franc) dans le montant payé pour une facture de 214.20 CHF dans le même préavis.

Conclusions générales

La Commission de Gestion a effectué l'examen de l'exercice 2015 dans un contexte délicat, comme expliqué dans le préambule du présent rapport.

Un dossier compliqué, objet de vives critiques, les élections en cours, le futur changement de législature et de la répartition des dicastères, le remplacement au pied levé du président démissionnaire et un tournus important des membres de la commission, s'ils n'ont pas simplifié la tâche, ont eu le mérite de motiver la commission en fin de saison.

D'une manière générale, le dialogue entre la Municipalité et la commission est cordial et ouvert et, dans la grande majorité des cas, une grande disponibilité des Services quant à nos questions, même supplémentaires ou tardives, est avérée. Le mandat de la commission est de contrôler la gestion de la Municipalité, de chercher des explications aux éventuels dysfonctionnements et de donner décharge à celle-ci de la gestion de la Commune. La Commission, dont la composition reflète les différences politiques du Conseil communal, se trouve parfois confrontée à un discours « officiel et collégial » qui ne favorise pas l'équilibre du dialogue. Notre rôle est forcément politique et nous devons aussi poser les questions qui fâchent et soulever les problèmes en toute liberté et en toute légitimité. Or, nous constatons que la consultation de certains documents s'est montrée plus laborieuse que notre mandat ne le laisse paraître.

La Commission, consciente de la complexité de la mise en place du bus au quart d'heure, souhaite mettre en sourdine les polémiques liées à ce dossier. Toutefois elle se réserve le droit de se consacrer au suivi des coûts et des potentielles améliorations de ce projet durant la prochaine législature.

Dans le cadre d'une réflexion récurrente à l'interne, nous voyons la nécessité de mettre l'accent sur un retour à l'horizontalité de la relation entre l'Exécutif et la Commission, dont certains pensent que l'un ou l'une est subordonnée à l'autre, ou qui pourraient opposer « le professionnalisme » de l'un à « l'amateurisme » de l'autre. Quand un Municipal ou un Chef de service est mis en cause, un autre prend sa défense, ou met la faute sur le mandataire. L'organe planificateur est défendu par l'organe réalisateur, et inversement. Dans les futurs rapports que nous entretiendrons avec la Municipalité et au sein de la commission, nous devons privilégier une collaboration constructive et non un consensus mou.

Devons-nous donner décharge à la Municipalité ? La discussion au sein de la Commission a été intéressante et vive. Après un long débat, la majorité de la Commission vous demande d'approuver la gestion de l'exercice 2015 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Donner décharge à la Municipalité empêchera-t-il la Commission de gestion de suivre les dossiers qui nous paraissent problématiques ? Certes non.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon,

vu le Rapport de gestion 2015,
ouï le Rapport de la Commission de gestion,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la gestion de l'exercice 2015 et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion.

La Commission de gestion :

Mesdames :

Valérie Annen.

Véronique Bürki,

Josette Gaille,

Séverine Lugeon,

Valérie Mausner Léger

Messieurs :

Victor Allamand,

Helder de Pinho,

Yves Gauthier-Jaques,

Olivier Monge, Secrétaire,

Pierre Patelli,

Sacha Soldini,

Olivier Tripet,

Frédéric Tschuy,

Mark Weaver,

Olivier Stalder, président et rapporteur.